

## PIERRE MOSCOVICI MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 27 Juin 2013 N° 680

## Extension de l'obligation de publication d'information concernant les prix des carburants

Par un arrêté du 17 juin 2013 publié au Journal Officiel du 25 juin 2013, Pierre MOSCOVICI, ministre de l'Economie et des Finances, a étendu l'obligation de publication sur le site internet <a href="https://www.prix-carburants.gouv.fr">www.prix-carburants.gouv.fr</a> des prix à la pompe au sans-plomb 98.

Cette obligation concerne l'ensemble des stations françaises distribuant plus de 500 m3 de carburants par an. Le site <a href="www.prix-carburants.gouv.fr">www.prix-carburants.gouv.fr</a>, permet aux consommateurs d'avoir accès en temps réel aux prix des carburants de ces stations-service. Cette mesure fait suite au rapport du Conseil Général de l'Economie, de l'Industrie, de l'Energie et des Technologies (CGEIET) et de l'Inspection Générale des Finances (IGF) sur les prix des carburants publié à l'automne dernier, et aux demandes récurrentes des consommateurs. Les services de la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation, et de la Répression des Fraudes contrôleront la bonne mise en œuvre de cette nouvelle obligation.

Pierre MOSCOVICI reste attentif à l'évolution du prix des carburants en France. Il rappelle aux consommateurs qu'ils peuvent comparer les prix à la pompe dans les différentes stations-services sur le territoire métropolitain grâce au site <a href="http://www.prix-carburants.gouv.fr">http://www.prix-carburants.gouv.fr</a> qui présente les prix à la pompe en temps réel et leur permet de s'approvisionner au meilleur prix.

Contact presse:

Cabinet de Pierre MOSCOVICI:

Laurent FARY: 01.53.18.41.84 - laurent.fary@cabinets.finances.gouv.fr

